RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00996
Numéro SIREN : 532 675 451
Nom ou dénomination : AB NAUTISME

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 1625

BILAN SIMPLIFIE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB NAUTISME 01625

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 19 square des Treilles 35170 BRUZ

Numéro SIRET* 5 3 2 6 7 5 4 5 1 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31/12/2022

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044		048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	3 719	086	3 719
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	3 719	098	3 719
	Total général (I + II)		110	3 719	112	3 719

DÉPÔT DU 25 JAN. 2024 TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(1 737)
	Résultat de l'exercice	136	193
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	3 456
	Provisions pour risques et charges — Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 182)	172	262
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	262
	Total général (I + II + III)	180	3 719

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB NAUTISME — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	416
	Production vendue biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue services*	intracommunautaires	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production)				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	416
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ... - immobilier : ...)				242	222
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	222
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	193
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	193

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 193 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU (44 *octies* A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981	JEI (44 *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (*44.quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (*44 quaterdecies*)	345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 *sexdecies*)	992				
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352 — 193	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
	Déficits antérieurs reportables :* 1 737 dont imputés sur le résultat :					360 — 193
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	372

Cegid Group

AT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AS NAUTISME

Néant ☒ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12.8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

N° d'immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

BJ AJ

(4) RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB NAUTISME — Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	1 737
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	193
Déficits reportables	984	1 543
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	1 543

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI / dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	83
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2022

Désignation de l'entreprise SAS AB NAUTISME — Néant [X]

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 — Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel		376
Dont apprentis		657
Dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
TOTAL 1		106

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 2		144

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150
TOTAL 3		152

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024 / /	160 / /
Date de cessation		186 / /

Cegid Cisteo

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

BS AJ

6 : **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** | DGFiP N° 2035-I 2022

Formulaire obligatoire (art. 53 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) (1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 5 3 2 6 7 5 4 5 1 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB NAUTISME

ADRESSE (voie) 1 r square des Truilles

CODE POSTAL 35170 VILLE BRUZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique JEHAN Prénom(s) Bertrand

Nom marital ☐ % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 25

Naissance Date 12051979 N° Département 76 Commune ROUEN Pays ☐

Adresse : N° 16 Voie Résidence Les Belles Etentes

Code Postal 76119 Commune STE MARGUERITE S/MER Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique JEHAN Prénom(s) Anthony

Nom marital ☐ % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 25

Naissance : Date 16041972 N° Département 76 Commune ROUEN Pays FRANCE

Adresse : N° 19 Voie square des Truilles

Code Postal 35170 Commune [illegible] Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT

Cegid Group

BS AS

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				(e)	
				(f)	
				(g)	
				(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

132 AJ

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le 1/2022 et clos le 31/12/2022

Régime simplifié d'imposition [X]
Régime Réel normal [ ]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe [ ]
Si PME innovantes, cocher la case [ ]
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case [ ]

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SAS AB NAUTISME

SIRET 5 3 2 6 7 5 4 5 1 0 0 0 1 9

Adresse du principal établissement:

19 square des Trellies

35170 BRUZ

Adresse du siège social :

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Autres commerces de détail spécialisés divers

Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15 % 0

Déficit 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées art. 238 *quindecies*

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* [ ]
Jeunes entreprises innovantes [ ]
Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A [ ]
Entreprises nouvelles art. 44 *septies* [ ]
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* [ ]
Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* [ ]
Autres dispositifs [ ]
Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* [ ]
Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ]
Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* [ ]
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W [ ]

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case [ ]

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case [ ]
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF [ ] Viseur conventionné [ ] Visa : CGA [ ]

– du prestataire :

– du comptable : SARL ADS EXPERTISE COMPTABLE
19 rue Charles Le Bastard 29120 PONT L ABBE Tél : 02 98 82 33 17

– du conseil : Tél :

– du CGA ou du viseur conventionné : Tél :

– N° d'agrément

Cegid Group

BS. AJ

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

AB NAUTISME

Etats de synthèse au 31/12/2022

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
- 707000 Ventes de marchandises	416,67	100,00	3 247,17	100,00	-2 830,50	-87,17
Ventes de marchandises	416,67	100,00	3 247,17	100,00	-2 830,50	-87,17
Total	416,67	100,00	3 247,17	100,00	-2 830,50	-87,17
CONSOMMATION M/SES & MAT						
- 607000 Achats de marchandises			2 673,19	82,32	-2 673,19	-100,00
Achats de marchandises			2 673,19	82,32	-2 673,19	-100,00
- 622700 Frais d'actes et contentieux	42,86	10,29	42,74	1,32	0,12	0,28
- 627800 Prestations de services bancaires	180,00	43,20	295,17	9,09	-115,17	-39,02
Autres achats & charges externes	222,86	53,49	337,91	10,41	-115,05	-34,05
Total	222,86	53,49	3 011,10	92,73	-2 788,24	-92,60
MARGE SUR M/SES & MAT	193,81	46,51	236,07	7,27	-42,26	-17,90
CHARGES						
Total						
RESULTAT D'EXPLOITATION	193,81	46,51	236,07	7,27	-42,26	-17,90
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	193,81	46,51	236,07	7,27	-42,26	-17,90
- 771800 Autres produits except. de gestion			0,44	0,01	-0,44	-100,00
Produits exceptionnels			0,44	0,01	-0,44	-100,00
Résultat exceptionnel			0,44	0,01	-0,44	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	193,81	46,51	236,51	7,28	-42,70	-18,05

BS AJ

Détail du bilan actif

AB NAUTISME

Etats de synthèse au 31/12/2022

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Créances				
Divers				
- 512200 Banque FIDUCIAL	3 719,27		3 719,27	3 487,27
Disponibilités	**3 719,27**		**3 719,27**	**3 487,27**
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 719,27**		**3 719,27**	**3 487,27**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**3 719,27**		**3 719,27**	**3 487,27**

AJ

Détail du bilan passif

AB NAUTISME — Etats de synthèse au 31/12/2022

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
- 101300 Capital souscrit-appelé, versé	5 000,00	5 000,00
Capital social ou individuel	**5 000,00**	**5 000,00**
- 110000 Report à nouveau (solde créditeur)	-1 737,43	-1 973,94
Report à nouveau	**-1 737,43**	**-1 973,94**
Résultat de l'exercice	***193,81***	***236,51***
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**3 456,38**	**3 262,57**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
- 455000 Associés	182,07	136,73
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	**182,07**	**136,73**
- 445510 TVA à décaisser	*80,82*	*87,97*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	***80,82***	***87,97***
Dettes fiscales et sociales	**80,82**	**87,97**
TOTAL DETTES	**262,89**	**224,70**
TOTAL PASSIF	**3 719,27**	**3 487,27**

355 AJ

AB NAUTISME

19 Square des Treilles
35170 BRUZ
532 675 451 00019
FR59532675451000019

ANNEXES DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

La société AB NAUTISME a été créée courant d'année 2011 (1er juin).

Elle sert depuis l'origine de support juridique à un site internet qui s'appelle : www.zonenautique.fr

Au cours de l'exercice 2022, l'activité d'AB NAUTISME a servi de support juridique au site internet Zonenautique.fr mais les fonctionnalités payantes proposées n'ont pas permis de réaliser un petit chiffre d'affaires.

Dans le même temps, AB NAUTISME a conservé une activité sur son site internet de vente d'annexes de bateaux pour développer son activité mais l'absence de communication n'a pas permis de réaliser des ventes suffisantes.

AB NAUTISME a concrétisé un contrat annuel de surveillance d'un bateau pour l'un de ses clients.

Le chiffre d'affaire réalisé restant limité à 417 €.

L'exercice 2022 se clôture sur un bénéfice de 194 €uros.

Clients : Petit C.A. réalisé par vente d'options et de fonctionnalités payantes, par la vente d'annexes et mise en place d'un contrat annuel

Charges : Achat de marchandises (0%)

Frais bancaires pour tenue de compte (80%)

Impôts et taxes (20%)

TVA : TVA due : 83 €uros

BS AJ

TVA déductible : 2 €uros

Soit une TVA due de : 81 €uros

Banque : Au 31/12/2022, solde du compte bancaire est de 3719 €uros

Immobilisations et amortissement : Pas d'acquisition sur l'exercice

Stocks : Pas de produits en stock au 31/12/2022

Cotisations sociales : L'entreprise ne compte aucun salarié. Pas de rémunération versée.

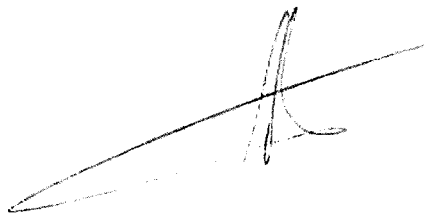

AB NAUTISME
19 Square des Treilles
35170 BRUZ
532 675 451 00019
FR59532675451000019

Certifié conforme
à l'original

DEPOT DES COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Bilan, compte de résultat

Annexes

Rapport de gestion

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Feuille de présence

AJ

AB NAUTISME

19 Square des Treilles
35170 BRUZ
532 675 451 00019
FR59532675451000 19

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et compte de résultats dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société AB NAUTISME a été créée courant d'année 2011 (1er juin).

Elle sert de support juridique à un site internet qui s'appelle : www.zonenautique.fr et à un autre site qui s'appelle : www.annexebateau.com

1) **Présentation des états financiers**
   Les états financiers qui sont présentés ont été élaborés dans le respect des principes de continuité, de constance des méthodes et de prudence.
   Au terme des 12 mois d'exercice 2022, le chiffre d'affaires réalisé est de 417 €uros. Le résultat est bénéficiaire de 194 euros HT.

BD AJ

2) Situation et activité au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2022, l'activité d'AB NAUTISME s'est cantonnée à servir de support juridique au site internet Zonenautique.fr, crée en 2011 et à administrer le site annexebateau.com sur la période.

Pour rappel, Zonenautique.fr est un site internet d'annonces nautiques assorti d'un espace communautaire (réseau social) où se retrouvent les professionnels et les pratiquants d'activités et de loisirs nautiques.

Pour les professionnels du secteur, Zonenautique.fr est un outil de communication permettant de référencer leurs activités et d'en faire la promotion à un coût raisonnable et de diffuser des annonces.

Pour les pratiquants, Zonenautique.fr permet d'acheter ou vendre au travers du service d'annonces gratuites, mais aussi d'organiser leurs futurs temps libres en trouvant le stage de voile, de plongée, de kitesurf... de réserver leurs locations de bateaux ou de jets, de financer ou d'assurer leur embarcation... au travers des offres proposées par les professionnels.

Au travers de l'Espace Communautaire, Zonenautique.fr permet aussi de communiquer, échanger, diffuser de l'information nautique ou faire part d'expériences personnelles.

Les fonctionnalités payantes mises en place n'ont permis de générer qu'un petit chiffre d'affaires qui reste insuffisant et décevant. Un contrat de surveillance annuel d'un bateau client a été mis en place.

3) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

On ressent que le secteur nautique est impacté par la crise la concurrence de sites d'annonces généralistes et cela se traduit par une absence des achats d'options payantes sur l'exercice 2022, comme cela avait été constaté sur la fin d'exercice 2021.

Le site met toutefois en ligne plus de 4500 annonces de bateaux et matériels nautiques ce qui est plutôt honorable si on compare aux sites sur le même créneau qui se sont lancés en même temps que zonenautique.

Toutefois, acquérir de la notoriété et installer un site parmi les référents de son secteur d'activité est une entreprise de longue haleine.

Un travail important de communication et de promotion reste à mener pour promouvoir le site. On sent également une concurrence très importante de sites

d'annonces généralistes qui captent énormément d'annonces de ce secteur d'activité.

AB NAUTISME doit rester axée sur le développement de son site Zonenautique.fr en s'adressant davantage à une cible de professionnels qu'à une cible de particuliers.

Pour générer un complément d'activité, il a été relancé le site internet spécialisé sur la vente d'annexes de bateaux sur internet : www.annexebateau.com
Mais la relance de cette activité n'a pas permis de générer de chiffre d'affaires sur l'exercice 2022 car l'activité a été contrainte de faire face aux pénuries de matières premières rendant les délais de livraison incertains.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 417 euros
Le résultat d'exploitation ressort à 194 euros
Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros
Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros

Compte tenu d'un résultat financier de 0 euros et d'un résultat exceptionnel de 0 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 194 euros.

Au 31/12/2022, le total du bilan de la société s'élevait à 3719 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 194 euros en report à nouveau.
Report à nouveau : + 194 euros

BD AJ

Les résultats constatés sur les exercices précédents ayant été affectée précédemment en report à nouveau, le montant total de report à nouveau devient : -1543 euros ((-1737 €) + (194 €))

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de code général des impôts, il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinquies du Code des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Nous vous remercions de bien vouloir donner quitus de sa gestion à la présidence, d'approuver les comptes et le bilan qui sont présentés et de voter en faveur des résolutions qui seront mises aux voix.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

BS.

AB NAUTISME

19 Square des Treilles
35170 BRUZ
532 675 451 00019
FR59532675451000019

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois (2023),
Le 17 juin
A 10h30

Les actionnaires de la société AB NAUTISME, SAS au capital de 5000 euros, dont le siège social est 19 Square des Treilles à Bruz (35170) se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été remise en main propre contre émargement le 26 mai 2023 par la présidence.

Une copie de cette lettre de convocation émargée est déposée sur le bureau de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par M. Anthony JEHAN en sa qualité de Président Directeur Général.
Sont présents :

M. Bertrand JEHAN, propriétaire de 50% des parts sociales.
M. Anthony JEHAN, propriétaire de 50% des parts sociales.
Soit au total deux actionnaires présents totalisant 100% des parts.

L'assemblée étant valablement constituée, le Président déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Les actionnaires présents ont signé la feuille de présence.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport de gestion
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice
- Pouvoirs pour formalités
- Questions diverses

Le président dépose sur le bureau les documents et déclare que les documents ont été adressés aux actionnaires au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Personne ne demandant la parole, le président, met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

BS. AJ

Première résolution : présentation du rapport de gestion
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : examen et approbation des comptes
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : affectation du résultat
Le bénéfice constaté sur l'exercice 2022 est portée en report à nouveau.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : pouvoirs pour formalités
L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Anthony JEHAN pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole pour diverses questions, la séance est levée.

Le président

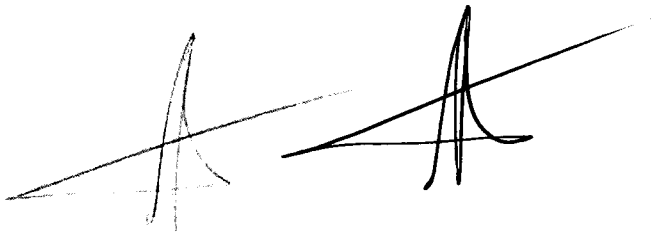

BS